

règlement des questions qui sont toujours en suspens, surtout en ce qui concerne le régime international d'exploitation minière des grands fonds marins, lequel est manifestement important pour le Canada puisqu'il est le premier producteur de nickel au monde.

En 1978, des négociations sur les pêches tenues à un échelon élevé ont permis de signer un accord bilatéral sur les pêches avec le Japon, une Convention multilatérale sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique nord-ouest et un Protocole modifiant la Convention internationale concernant les pêches hauturières de l'océan Pacifique Nord. Un accord *ad referendum* a été conclu avec la CEE sur le libellé d'un accord bilatéral sur les pêches. Nous avons conclu des arrangements provisoires sur les pêches avec la France pour 1979 touchant le secteur de Saint-Pierre et Miquelon. Enfin, les entretiens se poursuivent avec la France concernant les frontières maritimes.

Les négociations canado-américaines sur les frontières maritimes et les pêches ont donné lieu à un accord sur un nouveau régime de gestion coopérative des pêcheries de l'Atlantique et sur une formule permettant le règlement définitif du différend frontalier dans le golfe du Maine au moyen du recours au règlement obligatoire d'une tierce partie.

La coopération canado-américaine

La gestion des relations du Canada avec les États-Unis est notre plus grande priorité bilatérale et nous appelle à nous dépasser constamment. Nonobstant la diversité et la complexité des questions bilatérales, les relations avec notre voisin le plus proche et le plus important ont rarement été meilleures. Les liens intimes entre le Canada et l'Administration Carter se caractérisent par un dosage particulier de bon sens, de familiarité et d'estime réciproque. En 1978, les réalisations ont été impressionnantes: le nouvel Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs et des discussions sur la pollution atmosphérique transfrontière; la coopération sur le projet du gazoduc du Nord, d'importantes études bilatérales sur une réserve stratégique de pétrole et des échanges d'électricité en vrac; un accord conclu par des négociateurs spéciaux sur la gestion des pêches de la côte est; un niveau d'échanges bilatéraux sans précédent. En 1979, nous prévoyons une meilleure coordination en matière d'énergie, l'amélioration de l'environnement commercial au terme des Négociations commerciales multilatérales, des progrès en vue du règlement des derniers différends frontaliers dans les océans Pacifique et Arctique et la conclusion d'un accord sur les pêches sur la côte ouest. Il est certain que les consultations étroites sur les questions internationales poursuivront sur des sujets comme la Namibie, le Moyen-Orient et Chypre; les droits de la personne et les réfugiés; la non-prolifération nucléaire et le désarmement.

Les voies d'accès à l'Europe occidentale et au Japon

En 1978, nous avons poursuivi nos efforts pour donner corps aux relations économiques du Canada avec la Communauté européenne et les principaux pays d'Europe de l'Ouest. La visite de M. Roy Jenkins, président de la Commission européenne, a été une bonne occasion d'évaluer les activités de coopération industrielle lancées aux termes de l'accord-cadre et d'orienter les futurs travaux. Le gouvernement a renouvelé son appui à l'intégration économique et politique avec l'Europe tout en soulignant qu'il importe que les intérêts fondamentaux du Canada